

21.12.2010 – 10:00 Uhr

Aides auditives: ensemble pour défendre la qualité et l'efficacité

Berne/Zurich (ots) -

Communiqué de presse commun de:

- pro audito Suisse, organisation pour les personnes avec un handicap de l'ouïe,
- la Société suisse d'Oto-Rhino-Laryngologie et de Chirurgie cervico-faciale (SGORL),
- auditionsuisse, plate-forme de communication du secteur des aides auditives, dont les organisations faitières sont Akustika, HSM, HZV

Pas de coupe sombre au détriment des personnes concernées: les malentendants, les médecins et le secteur des aides auditives s'opposent ensemble à la réduction de la qualité dans la fourniture d'aides auditives et à un système ouvrant la porte à des pratiques abusives aux dépens de l'AI.

Vendredi dernier, l'OFAS a présenté le système de fourniture d'aides auditives dans le cadre de l'AI et de l'AVS, tel qu'il est prévu à partir du 1er juillet 2011. L'OFAS a l'intention de verser aux assurés, sur présentation d'une facture, un forfait couvrant l'appareil, l'adaptation et le service. Il appartiendra alors aux assurés de décider comment et où ils utiliseront ce forfait. Les personnes concernées, les oto-rhino-laryngologistes et le secteur des aides auditives ont été informés des spécificités de ce nouveau système. Bien que le système de forfait ait été évalué et accepté dans son principe lors des entretiens menés jusqu'à présent et que toutes les parties se soient montrées disposées à aller au devant de la volonté d'économie de l'OFAS, elles sont totalement surprises par ce nouveau système et profondément inquiètes de constater qu'il est désormais prévu d'abolir les normes de qualité mises au point durant de nombreuses années dans le domaine de la fourniture d'aides auditives.

Renoncement irresponsable à la qualité

Désormais, l'OFAS ne fixe plus d'exigences minimales en ce qui concerne le moyen auxiliaire financé et les personnes fournissant le service. L'OFAS a l'intention de payer jusqu'à 1650 francs, même pour des aides auditives de moindre qualité technique, et ce quelque soit leur prix. Le système prévu favorise ainsi de nouveaux abus aux dépens de l'AI. «Le fait pour l'AI de laisser des personnes ayant un problème médical à la merci de gens quelconques, sans connaissances techniques et sans contrôle de qualité ultérieur, constitue un comportement irresponsable», déclare le docteur Claudine Gysin, oto-rhino-laryngologiste et présidente de la SGORL. Selon les intentions de l'OFAS, les fonds de l'AI serviront ainsi à payer des moyens auxiliaires dont l'utilité pour l'insertion est douteuse. Les victimes en seront les personnes à déficience auditive profonde et les personnes concernées qui, pendant six ans, n'auront plus droit à un appareillage.

Absence de professionnels: un risque pour la santé

Dans toute l'Europe, l'adaptation d'aides auditives est considérée comme une activité «à risque». Elle ne peut être réalisée que par des professionnels ayant suivi une formation dont la durée varie, selon

les pays, de trois à quatre ans, ce qui assure une adaptation techniquement correcte des appareils, sans risque pour la santé. A la différence des lunettes de vue, un appareil auditif est un système actif qui doit être programmé individuellement et garanti contre des niveaux sonores trop élevés. L'OFAS souhaite que tout un chacun puisse désormais réaliser des adaptations d'aides auditives, quelle que soit sa formation, sans exigences en matière de qualité de la mesure de l'audition effectuée et de l'équipement audiologique disponible. Or, si l'examen ou l'adaptation sont effectués de manière incorrecte par un non-professionnel, il existe un risque d'endommager l'audition de manière irréversible ou de déclencher un acouphène durable. L'OFAS se dérobe à sa responsabilité à l'égard des assurés. Toute autre profession ou prestation de service (pharmacien, droguiste, physiothérapeute, etc.) doit satisfaire à des exigences minimales en matière de formation visant à protéger les consommateurs. Or, s'il en allait selon les plans de l'OFAS, c'est précisément lorsqu'un client achète un appareil destiné à récupérer l'un des organes des sens les plus importants et à assurer son insertion dans la vie professionnelle qu'il ne pourra plus être sûr désormais d'être correctement conseillé et suivi par un spécialiste.

«Réduction de la qualité aux dépens des personnes concernées»

Une telle «ouverture du marché» se traduira par une augmentation encore plus forte du nombre d'appareils auditifs acquis par l'intermédiaire de l'AI et de l'AVS. L'espoir d'un effet d'économie pour l'AI sera donc déçu. Si des amplificateurs d'écoute de moindre qualité étaient par ailleurs autorisés, la réinsertion des personnes concernées serait mise en péril. Pour Barbara Wenk, présidente centrale de pro audito suisse, il est clair que «cette réduction de qualité sera préjudiciable aux personnes souffrant d'un lourd handicap auditif, car elles ne bénéficieront plus d'un contrôle technique professionnel ou devront en assumer elles-mêmes le surcoût. Le financement d'aides auditives à bas coût se traduira par une réduction des prestations sur le dos des personnes ayant besoin d'un appareillage de haute qualité pour s'insérer dans la vie professionnelle et sociale.»

Effort commun en faveur de la qualité et de la santé

Un système de forfait garantira certes davantage de concurrence et donc des prix plus bas. En revanche, la voie que vient de proposer l'OFAS n'est ni dans l'intérêt des assurés ni dans celui des cotisants à l'AI. Au cours des prochains mois, l'organisation de personnes concernées pro audito Suisse, la Société suisse d'Oto-Rhino-Laryngologie et de Chirurgie cervico-faciale et les associations du secteur des aides auditives ont l'intention de discuter avec l'OFAS de ces conséquences problématiques, afin que des exigences minimales en matière d'appareil et de prestation de service soient inscrites dans l'ordonnance prévue.

Contact:

pro audito Suisse, Mme Barbara Wenk, présidente centrale
Tél.: +41/62/723'67'52

Société suisse d'Oto-Rhino-Laryngologie (SGORL)
Mme le dr Claudine Gysin, présidente
Tél.: +41/44/266'81'72

Hörzentralen-Verband der Schweiz
Christian Rutishauser, président
Mobile: +41/79/420'34'70

Akustika, Association suisse des audioprothésistes
Stefan Born, président
Mobile: +41/79/408'53'93

Hearing Systems manufacturers HSM
Luca Mastroberardino, Phonak Suisse
Mobile: +41/79/541'71'94

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018701/100616434> abgerufen werden.